

Entrprise cliente et stagiaire de Forma+, il est important que vous lisiez attentivement ce document avant de commander. Pour toute commande ou avant de contractualiser une formation, une prestation au sein de notre organisme formation.

Vous (ci-après dénommé "le client")

Consentez à être liéà notre cabient de formation par les dispositions suivantes.

1. Préambule

- La société FORMA+ Consulting est un cabinet de formation professionnelle situé à l'Immeuble Appolo Boulevard du Baobab Mgombani box 22 97600 Mamoudzou
- Tél. : 06 92 94 69 70 – E-Mail : contact@formaplus.yt
- SIRET : 829 727 478 000 10 –
- APE : 8559A – N°DA DIECCTE : 06973138297 – N°QUALIOPI : 5-0616

FORMA+ propose et dispense des formations inter et intra entreprise, ainsi que des formations en présentiel uniquement et prestations.

2. Définitions

À moins qu'ils ne soient définis autrement, les termes ci-dessous ont les significations suivantes :

- Le Client : désigne tout client professionnel, toute entreprise ou tout demandeur d'emploi ou toute personne ou toute personne en situation d'handicap souhaitant acquérir une prestation de formation.
- Offres de formation : elles sont mentionnées dans le catalogue de formation de FORMA+, disponible sur le site www.formaplus.yt Elles sont réalisées conformément à un programme préétabli qui, en fonction d'objectifs déterminés, précise les moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement mis en œuvre ainsi que les moyens permettant de suivre son exécution et d'en apprécier les résultats.

3. Objet et champs d'application

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventés » (ci-après les "CGV"), s'applique à toutes les offres de formation et de prestations proposées par FORMA+ et faisant l'objet d'une commande de la part d'une entreprise Cliente, d'un particulier (ou demandeur d'emploi), d'une personne en situation d'handicap.



- Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe. Le Client se porte fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Sauf dérogation formelle et expresse de FORMA+, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales (notamment condition générale d'achat) ou particulière opposée par le Client.
- Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de FORMA+, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de formation à ses besoins.
- Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être révisées à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la société et le client. Le site internet www.lesmotsenseine.fr porte toujours la version à la connaissance de tous.

Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

- Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielles. Elles ne couvrent pas le e-learning, qui fait l'objet de conditions spécifiques disponibles sur le site Internet www.formaplus.yt.
- Les formations concernées s'entendent des formations interentreprises ainsi que des formations intra-entreprise, organisées à la demande du Client pour son compte ou pour le compte d'un groupe fermé de clients.
- FORMA+ - Immeuble Appolo Boulevard du Baobab Mgombani box 22 97600 Mamoudzou – **Tél** : 06 92 94 69 70 – **E-Mail** : contact@formaplus.yt – **SIRET** : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A – **N°DA DIECCTE** : 06973138297 – **N°QUALIOPI** : 5-0616.

4. Formation en présentiel

4.1. Nos formations interentreprises

4.1.1. Descriptif

- Les dispositions du présent article concernent les formations interentreprises, longues ou courtes, disponibles au catalogue FORMA+ et réalisées dans les locaux FORMA+ ou dans les locaux mis à disposition par FORMA+.
- Les inscriptions sont prises dans la limite des places disponibles.

4.1.2. Modalités d'inscription

- Toute commande interentreprises formulée par écrit (fax, email, courrier) est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV.
- Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).
- La tenue de la session de formation est confirmée au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation. Le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation (horaires, lieu de la formation...).



- Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, FORMA+ peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.
- L'acceptation de FORMA+ étant conditionnée par le règlement intégral de la facture, FORMA+ se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le Client, tant que les frais d'inscription n'auront pas été couverts dans les conditions prévues à l'article 5.
- L'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) mais le Client de la Société est l'entreprise ou l'institution (contractant) figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.

4.1.3. Tarifs

- Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche (plaquette) de formation.
- Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent les frais liés aux outils et matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques) remis pendant la formation.
- Les locations de salle, frais de déplacement au-delà de 40km et d'hébergement du formateur sont facturés en sus.
- Tous les prix sont indiqués en Euros Hors Taxes. Selon l'article 293 B du Code général des impôts, la TVA n'est pas applicable pour la société FORMA+.
- Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.
- Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité.

4.1.4. Annulation ou report de participation par le Client

- Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 16 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

- En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 30 et 15 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 30% du prix, non remisé, de la formation.
- Si l'annulation intervient dans les 15 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix non remisé, et 100% si elle est reçue moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.
- En cas d'absence le jour de la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation.



4.1.3. Remplacement d'un participant

- FORMA+ offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée.
- Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

4.2.. Nos Formations intra-entreprise

4.2.1. Descriptif

- Les dispositions du présent article concernent des formations intra-entreprises développées sur mesure et exécutées dans des locaux mis à disposition par FORMA+, les locaux du Client ou dans des locaux mis à disposition par le Client.

4.2.2. Modalités d'inscription

- Toute demande intra-entreprise fait l'objet d'une proposition commerciale et financière de FORMA+. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 21 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier).

4.2.3. Tarifs

- Les prix des formations intra-entreprise sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client.
- Nos tarifs sont forfaitaires et comprennent les frais liés aux outils et matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques) remis pendant la formation.
- Les locations de salle, frais de déplacement au-delà de 40km et d'hébergement du formateur sont facturés en sus.
- Tous les prix sont indiqués en Euros Hors Taxes sur la proposition commerciale. Selon l'article 293 B du Code général des impôts, la TVA n'est pas applicable pour la société FORMA+.
- Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente.
- Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité.



4. 2.4. Annulation ou report de participation par le Client

- Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra.
- Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.
- Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 30% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus).
- Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation et 100% si elle est reçue moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire.
- Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.
- Si concomitamment à son annulation, le client se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement et évaluations. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation.

5. Disposition communes aux formations

5.1. Modalités de formation

- L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.
- Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.
- Les durées des formations sont précisées sur les supports de communication de l'Organisme de formation, à savoir sur les plaquettes.
- Les participants des formations réalisées dans les locaux de FORMA+ sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Si la formation se déroule hors de ces locaux, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.



5.2. Documents contractuels

Une convention de formation suit toute réception de demande d'inscription. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Pour chaque action de formation, le Client reçoit deux exemplaires de la convention de formation. La commande est réputée ferme et définitive lorsque :

- Le client renvoie, par tout moyen, un des deux exemplaires de la convention de formation signée (fax, e-mail, courrier) et revêtu du cachet commercial du Client à l'organisme de formation.
- Dans les 10 jours ouvrés qui suivent la formation, FORMA+ adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande l'attestation de formation.

5.3. Conditions de règlement

- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.
- Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement, à l'ordre de FORMA+.
- En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros.
- En cas d'absence ou de retard de paiement, FORMA+ se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'Organisme de formation pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

5.4. Règlement par un OPCO

- En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCO et de s'assurer de la bonne fin de cette commande.
- L'accord de financement doit impérativement être communiqué à FORMA+ avant le début de la formation et les coordonnées complètes de l'organisme collecteur doivent être indiquées sur l'exemplaire de la convention que le client retourne après signature à FORMA+.
- En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera facturée directement au client.
- Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à FORMA+ le premier jour de la formation, FORMA+ se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.



- En cas de non-paiement par l'OPCO, pour quelque motif que ce soit, les frais de formation seront facturés directement au client qui s'engage à régler la ou les factures à réception.

5.5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

- L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, et ce, sans indemnités, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.
- L'Organisme de formation s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.
- Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût. Si l'annulation intervient, sans report possible, à moins de 10 jours de la formation, l'Organisme de formation s'engage à rembourser en sus, sur présentation des justificatifs, les frais de transport du Client qui n'aurait pu obtenir de remboursement direct de son transporteur.

6. Accès à nos formations aux personnes en situation d'handicap

Les formations de FORMA+ sont accessibles aux personnes en situation d'handicap. En cas d'handicap, les bénéficiaires ou leurs accompagnants doivent contacter le Référent Handicap de FORMA+ (adresse mail : contact@formaplus.yt) qui l'accompagnera de manière plus personnalisée au travers des solutions adaptées.

Ce Référent Handicap se mettra également avec les partenaires externes Handicap (ex. AGEFIPH) afin de lui indiquer les mesures spécifiques aux personnes porteuses d'handicap (accessibilité à nos salles de formation et aux autres commodités, parking réservé, accès aux toilettes, la signalétique). L'organisme de formation est sensible aux personnes en situation d'handicap et tente de mettre tout en œuvre l'égalité d'accès à ses formations.

En effet, depuis la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, les établissements recevant du public (ERP) doivent être accessibles à tous les types de handicap.

Ils doivent permettre à tout le monde, sans distinction, de pouvoir y accéder, y circuler et recevoir les informations diffusées.

Pour ce faire, l'organisme de formation souhaite que ses salles de formation soient accessibles aux familles d'handicap répondant ainsi aux prescriptions d'accessibilité du code de la construction et de l'habitation :

- Le handicap moteur ;
- Les deux familles de handicaps sensoriels, auditif et visuel ;
- Les handicaps mentaux, cognitif et psychique.



Ces normes d'accessibilité aux personnes porteuses d'handicap, permettent d'une part, d'accueillir les personnes handicapées en formation sans discrimination, et d'autre part, garantir l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées pour accéder aux formations de FORMA+ et à la qualification, mais aussi pour leur permettre de valider leurs parcours.

7. En cas de réclamations, aléas, insatisfactions, difficultés ou dysfonctionnement

L'organisme de formation est sensible à la gestion des réclamations, aux aléas, aux difficultés et aux dysfonctionnements dans le cadre d'une démarche qualité et de services après-vente de ses formations. L'organisme de formation FORMA+ a mis en place une procédure particulière pour gérer et répondre aux réclamations, aux aléas, aux difficultés voire aux dysfonctionnements.

Dès qu'une réclamation, un aléa, une difficulté ou un dysfonctionnement surgira, cette procédure sera mise en œuvre rapidement afin de répondre aux réclamations, aux aléas et apporter des réponses fiables aux difficultés et aux dysfonctionnements.

Un registre des réclamations, des aléas, des difficultés voire des dysfonctionnements a été créé par FORMA+ spécialement pour assurer un suivi de ces réclamations, aléas, difficultés et dysfonctionnements.

Définitions des terminologies :

- Réclamations : Action de réclamer, de s'adresser à une autorité pour faire reconnaître l'existence d'un droit ; action de s'adresser à une autorité pour se plaindre de quelque chose, pour protester, signaler une malfaçon, etc. demande, lettre par laquelle on réclame après avoir constaté un dysfonctionnement ou être confronté à une difficulté.
- Aléas : événements imprévisibles et le plus souvent défavorables pris par les événements externes et liés à l'activité de notre organisme mais surtout, indépendants de notre volonté.
- Difficultés mal, peine que l'on éprouve pour faire quelque chose, qui peut être inhérent à l'organisme de formation donc interne, caractère difficile de quelque chose, ensemble des points qui posent un problème, ce qui crée un embarras, un obstacle, un ennui ; problème.
- Dysfonctionnement : trouble dans le fonctionnement donc interne ; Mauvais fonctionnement d'un système socio-économique.
- Insatisfactions : État de quelqu'un qui n'est pas satisfait en raison d'un fâcheux évènement ou d'une problématique non résolue.



8. Mesures sanitaires de protection et d'hygiène pour le coronavirus

L'organisme FORMA+ met l'accent sur la protection de ses stagiaires/participants en cette période de crise sanitaire liée au COVID-19.

Les mesures sanitaires prises par l'organisme de Formation FORMA+ sont les suivantes qui constituent le protocole sanitaire :

- En début de chaque séance de formation, donc, chaque matin pendant 3 minutes, le formateur rappelle aux stagiaires/participants les mesures d'hygiène pour se protéger du Virus.
- La distance sociale de minimum 1mètre entre chaque participant doit être maintenue durant toute la durée de la formation et durant les heures de pause.
- Des gels hydroalcooliques et désinfectants sont présents et à la disposition des participants dans la salle durant toute la durée de la formation, y compris à l'entrée des salles de formation et à l'accueil, les stagiaires sont encouragés à les utiliser régulièrement.
- Le port du masque est obligatoire.
- A chaque heure, les fenêtres des salles seront ouvertes pendant 10 mn pour favoriser la circulation de l'air et l'évacuation des potentiels virus.
- Il est demandé à chaque stagiaire/participant de tousser et d'éternuer dans son coude.

9. Responsabilité - Indemnités

- Le client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de l'organisme de formation FORMA+.
- Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la Société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le(s) participant(s) et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'organisme de formation FORMA+ ne puisse être recherchée ou inquiétée.
- La responsabilité de l'organisme de formation envers le Client est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le Client au titre de la prestation fournie.
- En aucun cas, la responsabilité de la Société ne pourrait être engagée pour toute défaillance technique du matériel, toute cause étrangère à FORMA+, ni au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.



- FORMA+ ne pourra être tenue responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident du formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à FORMA+, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FORMA+.

10. Propriété intellectuelle

- FORMA+ est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients.
- L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports sont protégés par le droit d'auteur et pour le monde entier. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation et préalable de l'Organisme de formation sous peine de poursuites judiciaires.
- FORMA+ détient seul les droits intellectuels afférents aux formations qu'il dispense, de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande, demeure sa propriété exclusive.
- Le Client s'engage également à ne pas faire directement ou indirectement de la concurrence à l'Organisme de formation en cédant ou en communiquant ces documents : il s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de FORMA+ ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'Organisme de formation ou de ses ayants droit.
- En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.



11. Confidentialité

- Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par FORMA+ au Client.
- FORMA+ s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les participants.

12. Communication

- L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial ou les marques du Client en référence commerciale, sur tout support de communication, sans autorisation préalable du Client.
- À cet effet et sous réserve du respect des dispositions de l'article 8 ci-dessus, la Société peut mentionner le nom du Client, ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, dans les listes de ses références dans le but d'une communication externe.

13. Informatique et libertés

- Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Il pourra exercer ce droit en contactant FORMA+ soit par courrier à l'adresse de facturation et/ou de commande, soit par e-mail à l'adresse mentionnée sur tous les documents :
- 6, Rue Des Vétivers 1 Cavani – 97600 Mamoudzou, Mayotte – Tél : 06 92 94 69 70 –
- E-Mail : contact@formaplus.yt – SIRET : 829 727 478 000 10 – APE : 8559A –
- N°DA DIECCTE : 06973138297 – N°QUALIOP : 5-0616.

14. Contestations et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Saint-Denis de la Réunion. En cas de litige, le Client s'adressera en priorité à FORMA+ pour obtenir une solution amiable. Les parties se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires. À défaut d'accord entre les parties dans un délai maximum d'un mois, tout litige susceptible de s'élever entre elles sera soumis au droit français et sera de la compétence exclusive des tribunaux du ressort du siège social de FORMA+ et ce, quel que soit le lieu de la commande, de la livraison, du paiement et du mode de paiement, et même en cas d'appel ou de pluralité de défendeurs.